



GARANTIE JEUNES

Nous vous informons que nous avons encore la possibilité de faire bénéficier à des jeunes du dispositif Garantie Jeunes sur notre quota de 2021.

Nous serons donc ouvert ce jeudi 30 décembre de 8h à 12h sur notre antenne de Saint André au 188 pente sassy (à côté de la Balance Cannes et de Super Caténa, au-dessus du local d'Epitech et de l'Association Momon Papa Lé La). Tel : 0262 46 54 74.

Les jeunes peuvent se présenter directement sur l'antenne pour leur inscription en Garantie Jeunes.

Les pièces qu'ils devront ramener sont :

- Carte d'identité
- Attestation sécurité sociale
- 2 RIB originaux
- Attestation à jour des impôts
- Livret de famille

(Nous faisons les photocopies)

L'inscription se fera le 30/12 cependant l'accompagnement commencera en janvier 2022. Nous accueillons les jeunes de tout l'Est.



230, rue de la République
97431 La Plaine des Palmistes
Tél : 02 62 51 49 10 Fax : 02 62 51 37 65
Mail : mairie@plaine-des-palmistes.fr
Lundi, mardi, mercredi et jeudi de : 8h00 à 16h30
Vendredi de : 8h00 à 12h30



Pour rappel, ci-dessous le descriptif de la Garantie Jeunes :

Conclue sous la forme d'un contrat d'engagements réciproques entre un jeune et une Mission locale, la Garantie jeunes propose un accompagnement basé sur le principe de « l'emploi d'abord » et la possibilité de multiplier les contacts avec le monde professionnel notamment à travers des périodes de mises en situation professionnelle (=Stage).

La Mission locale accompagne le jeune de façon intensive et personnalisée en construisant avec lui un parcours dynamique, individuel et collectif, combinant expériences de travail, élévation du niveau de connaissances/compétences clefs et suivi social. La démarche s'appuie sur l'identification et la valorisation des points forts et des compétences du jeune, acquises dans l'action, y compris non professionnelles (sport, culture) et transférables aux situations professionnelles. Le parcours débute par 4 semaines d'ateliers. Puis le jeune continue à être accompagné principalement de manière individuelle. Chaque mois le jeune perçoit 497,50€. L'allocation est intégralement cumulable avec les ressources d'activité du jeune tant que celles-ci ne dépassent pas un montant mensuel net de 300€. Au-delà, l'allocation est dégressive et s'annule lorsque le total des ressources d'activité du jeune équivaut à 80 % du montant mensuel brut du SMIC.

La Garantie Jeunes peut permettre à un jeune de réussir son parcours d'insertion professionnelle et sociale aussi aucun jeune qui en a le besoin ne devrait passer à côté de cette opportunité.

La Mission locale Est

230, rue de la République
97431 La Plaine des Palmistes
Tél : 02 62 51 49 10 Fax : 02 62 51 37 65

Mail : mairie@plaine-des-palmistes.fr
Lundi, mardi, mercredi et jeudi de : 8h00 à 16h30
Vendredi de : 8h00 à 12h30